

Usson en-Forez

LE MAGAZINE
D'INFORMATION
MUNICIPAL

Août 2016



**Zoom
sur les travaux**



**Zoom
sur l'industrie locale**



**Sport
Le défi du Haut-Forez**



www.ussou-en-forez.fr

Mairie d'Usson-en-Forez

Place de l'Église - 42550 Usson-en-Forez. Tél : 04 77 50 61 25



L'année 2016 est bien entamée, après ces deux années de mandat.

Nous espérons avoir été fidèles à nos engagements pour poursuivre le développement de notre village, assurer son attractivité et le rendre agréable pour tous : ceux qui y vivent, ceux qui y passent et nous l'espérons ceux qui y viendront un jour.

Les travaux sur l'eau et l'assainissement se sont poursuivis même si tout ne va pas assez vite.



Des travaux sont programmés sur la fin de l'année sur le secteur des Terrasses. Il y a bien sûr le problème de l'assainissement puisque la Commune perdra sa compétence au profit de l'intercommunalité, sur laquelle je reviendrai, à compter du 1^{er} janvier 2017.

L'année 2016 est une année de travaux importants qui ont, ou vont débiter :

1. La salle polyvalente devrait retrouver d'ici la fin de l'année une nouvelle jeunesse notamment en termes d'isolation. Nous savons que nos associations attendent avec impatience cet équipement dont la fermeture provisoire a été problématique pour beaucoup d'entre elles.
2. Les travaux sur le jardin public devraient démarrer après la vogue pour améliorer son environnement.
3. Les travaux pour la création de deux tennis devraient démarrer en septembre, à côté du terrain de foot.

Tous ces investissements ont fait l'objet de subventions, très insuffisantes à nos yeux, mais qui permettent de boucler le financement.

L'équilibre financier de notre Commune est maintenu malgré les investissements réalisés et les emprunts qui en découlent, emprunts réalisés à des taux très intéressants mais qu'il s'agit de rembourser.

Les dotations de l'Etat baissent et il faut compenser ces diminutions par la maîtrise des charges. Ce n'est pas sans poser de problèmes, notamment en terme de gestion de personnel et il faut être patient pour certains travaux d'entretien.

Tout n'est donc pas simple, d'autant plus que l'intercommunalité à venir va changer beaucoup de choses et nous faire entrer dans l'inconnu.

L'ensemble des élus Ussonnais, à défaut de pouvoir rester indépendants dans la Communauté de Communes actuelle, était favorable avec un rapprochement avec SAINT-ETIENNE qui est notre bassin de vie naturel. Cette option n'a pas été retenue par les pouvoirs publics qui, quoiqu'ils en disent, sont bien les maîtres du jeu.

La Communauté de Communes du Pays de SAINT BONNET-LE-CHATEAU va éclater et 14 communes dont USSON rejoindront la Communauté d'agglomération LOIRE FOREZ avec deux autres Communautés de Communes (BOEN et NOIRETABLE).

Nous intégrons donc une structure de 88 communes où 6 communes ⁽¹⁾ représentent 42.42 % de la population.

USSON EN FOREZ n'aura plus qu'un conseiller communautaire sur 133. Nous sommes obligés d'accepter cette situation et nous participons à différentes commissions (gouvernance, tourisme, économie, voirie ...) pour défendre notre territoire mais dans un esprit constructif.

Beaucoup de questions se posent et à l'heure où ces mots sont écrits, il y a peu de réponses.

Nous « croisons les doigts » pour que ce nouvel ensemble soit source d'amélioration pour nos populations. Nous serons vigilants dans les mois à venir pour l'avenir de notre Commune.

Ces incertitudes ne doivent pas nous empêcher de continuer à être ambitieux pour notre Collectivité. La vitalité de nos associations en est la preuve vivante. Nous faisons tout notre possible pour les aider.

En cette période estivale, le tourisme reste un vecteur fort de notre potentiel économique.

Le succès du « Défi du Haut-Forez » début juillet à la Gare en est bien l'exemple. Organisé par l'Office du Tourisme Intercommunal, avec un personnel qualifié très impliqué, nous espérons que ce type de manifestation se poursuivra sur notre nouveau territoire.

Au sein de la nouvelle Région AUVERGNE RHONE-ALPES, USSON EN FOREZ est un carrefour stratégique que nous entendons développer.

L'installation d'une usine de plus de 20 personnes, leader dans l'électronique, participe aussi de cette volonté.

Implantée à la place des tennis notamment pour des raisons techniques (poussières, surtension), sa position au sein du bourg permet aussi d'irradier le commerce local.

Tout n'est pas idyllique et nous avons à terme des inquiétudes pour notre école, faute de familles avec enfants. Les retraités choisissent USSON EN FOREZ pour son cadre de vie, ses services. C'est plus compliqué pour les jeunes ménages même avec des terrains à bâtir disponibles.

Tout sera mis en œuvre pour améliorer cette situation.

Le prochain chantier important 2017/2018 sera le site de la Place de la Vialle, véritable carrefour commercial avec notamment le maintien de la Poste et son nouveau facteur guichetier qui devrait permettre dès cet automne une ouverture du bureau 6 jours sur 7 de 10 heures à midi.

Il faudra certainement trouver une organisation provisoire pour fluidifier le trafic sur cette place et la route nationale.

Des chantiers s'ouvrent devant nous pour le bien être de la Commune mais dans un contexte budgétaire compliqué et une organisation administrative qui l'est plus encore. Il nous faut rester acteurs de ces changements ce qui n'est pas simple.

Bien à vous Restons Solidaires



Hervé BEAL

**(1) MONTBRISON, SAINT JUST SAINT RAMBERT, SAINT MARCELLIN, SURY LE COMTAL, BONSON,
SAINT CYPRIEN**

Directeur de publication : Hervé Béal, Maire d'Usson en Forez
Août 2016 - 1100 exemplaires
Impression MS Concept - 42 Usson en Forez

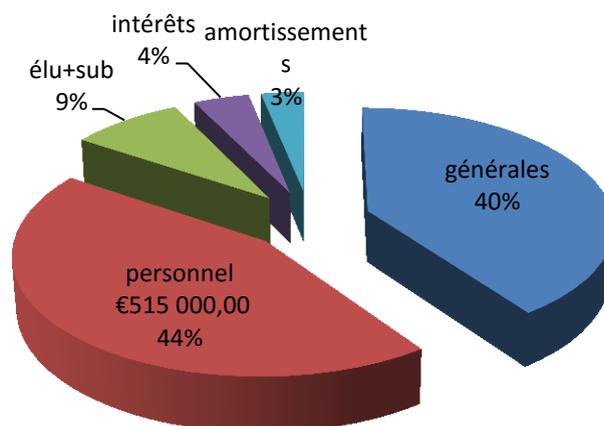
Situation financière CA 2015

Les quatre tableaux ci-dessous décrivent les sections de fonctionnement et d'investissement du budget général.

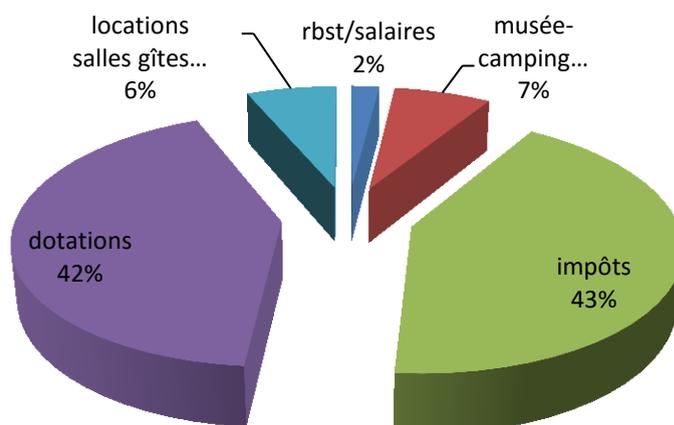
Un tableau de la section d'investissement du budget annexe de l'eau et de l'assainissement termine cette présentation.

BUDGET COMMUNE - FONCTIONNEMENT 2015

dépenses	
générales	467 500,00 €
personnel	515 000,00 €
élu+sub	97 000,00 €
intérêts	48 000,00 €
amortissements	37 000,00 €
TOTAL DEPENSES	1 164 500,00 €



Recettes	
rbst/salaires	29 500,00 €
musée-camping...	102 000,00 €
impôts	629 000,00 €
dotations	625 000,00 €
locations salles gîtes...	94 500,00 €
TOTAL RECETTES	1 480 000,00 €

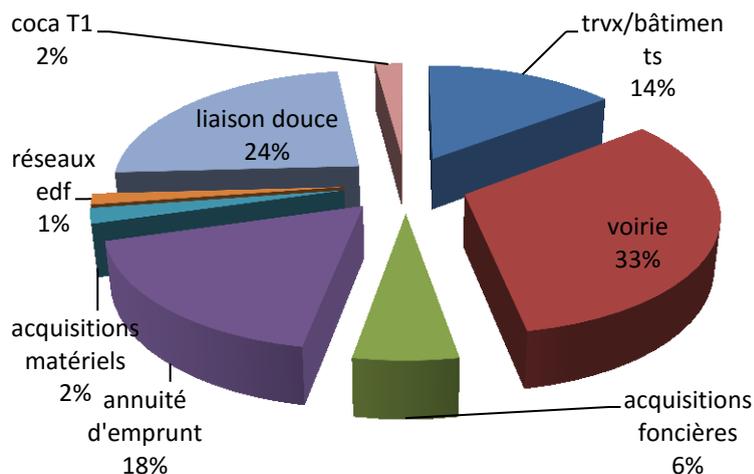


Résultat 2015 **315 500,00 €**

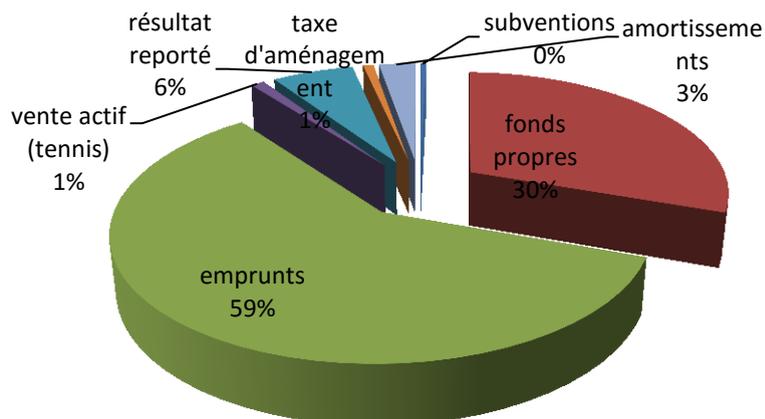
EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT DE 2004 à 2015												
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Intérêt	58 000	50 200	53 189	61 718	71 525	56 113	44 000	48 700	44 200	40 000	46 000	44 000
Capital	213 400	175 500	177 615	191 396	188 000	167 310	154 000	158 150	136 800	134 000	148 000	119 000
Annuité	<u>271 400</u>	<u>225 700</u>	<u>230 804</u>	<u>253 114</u>	<u>259 525</u>	<u>223 423</u>	<u>198 000</u>	<u>206 850</u>	<u>181 000</u>	<u>176 013</u>	<u>194 000</u>	<u>163 000</u>

BUDGET COMMUNE - INVESTISSEMENTS 2015

Dépenses	
trvx/bâtiments	98 000,00 €
voirie	219 000,00 €
acquisitions foncières	38 000,00 €
annuité d'emprunt	119 000,00 €
acquisitions matériels	14 000,00 €
réseaux edf	10 000,00 €
liaison douce	160 000,00 €
coca T1	14 000,00 €
TOTAL DEPENSES	672 000,00 €



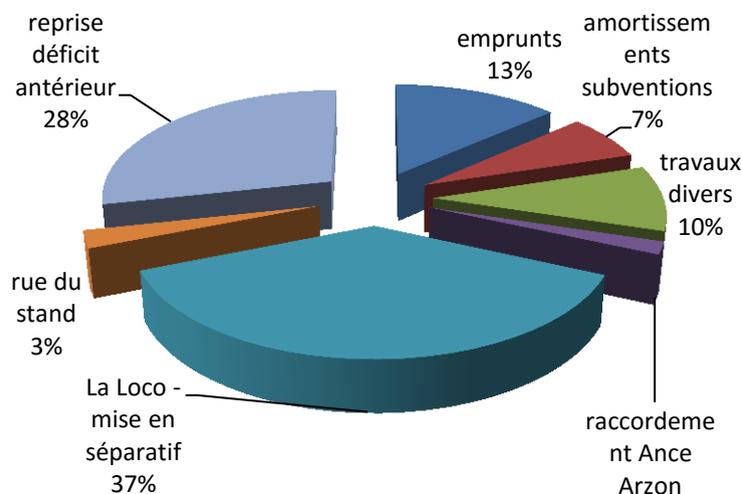
Recettes	
subventions	5 600,00 €
fonds propres	415 000,00 €
emprunts	818 000,00 €
vente actif (tennis)	13 800,00 €
résultat reporté	82 400,00 €
taxe d'aménagement	10 400,00 €
amortissements	37 000,00 €
TOTAL RECETTES	1 382 200,00 €



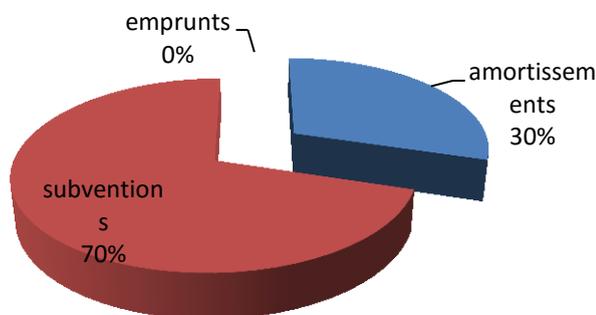
Résultat 2015 710 200,00 €

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT - INVESTISSEMENTS 2015

Dépenses	
emprunts	70 000,00 €
amortissements subventions	34 900,00 €
travaux divers	50 000,00 €
raccordement Ance Arzon	9 500,00 €
La Loco - mise en séparatif	194 300,00 €
rue du stand	13 300,00 €
reprise déficit antérieur	147 900,00 €
TOTAL DEPENSES	519 900,00 €



Recettes	
amortissements	132 400,00 €
subventions	313 100,00 €
emprunts	- €
report résultat 2013	- €
TOTAL RECETTES	445 500,00 €



Résultat 2015 - 74 400,00 €

Budget général

La section de fonctionnement, malgré la baisse des dotations de l'Etat (26 000 €) et grâce à des efforts de maîtrise des dépenses, dégage un autofinancement net fin 2015 à plus de 190 000 euros. (capacité d'autofinancement déduction faite de l'annuité d'emprunt en capital).

Pour la section d'investissements, les trois opérations liées au contrat de COCA (contrat d'aménagement rural) ont démarré.

Les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente ont débuté en mars 2016. Pour un montant de 1 138 000 d'euros HT la commune bénéficie de 336 000 euros de subventions (DETR et COCA).

Le réaménagement du jardin public verra les travaux commencer fin août. Cette opération d'un montant de 410 000 euros sera décrite sur le budget général pour 330 000 euros et sur le budget annexe de l'eau et l'assainissement pour 80 000 euros. La seule subvention attendue est de 26 000 euros sur le budget général. Le conseil municipal, dans sa séance du 13 juin 2016, a décidé de ne pas enfouir les réseaux secs (électricité et téléphone) rue Poncetton pour ne pas alourdir le montant de cette opération.

La construction de deux courts de tennis et d'un mur d'entraînement est un projet d'environ 200 000 euros TTC avec 45 000 euros de subvention (35 000 du COCA (département de la Loire) et 10 000 euros d'enveloppe parlementaire du sénateur).

L'aménagement de la Place de la Vialle dont le projet décrit dans le COCA était estimé à 650 000 euros HT a été réduit à 400 000 euros HT, les subventions attendues devraient s'élever à environ 85 000 euros. La réduction du projet porte sur la suppression d'aménagement d'une partie de la RD 498. Ce montant de 400 000 € comporte une part d'environ 200 000 € qui seront imputés sur le budget annexe Eau et assainissement.

Le financement de ces projets avec les montants actuels est assuré mais notre marge de manœuvre pour toute autre opération est extrêmement réduite. On ne peut que déplorer le faible taux de subventions de l'Etat ou de tout autre financeur.

Budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Le budget annexe de l'eau et de l'assainissement dégage un excédent de fonctionnement de plus de 400 000 euros qui nous permettra d'autofinancer en grande partie le renouvellement complet de la conduite amiante ciment (estimation projet 493 000 euros HT), de changer une portion de conduite aux terrasses (coût estimé 85 000 euros HT), de porter les 80 000 € réseaux jardin public et les 200 000 € réseaux place de la Vialle.

Ainsi après avoir assuré la fourniture d'eau potable grâce à l'interconnexion de notre réseau avec celui du SI des eaux du Velay (réservoir de Pieyres), la qualité du service pour chaque abonné sera renforcée.

Enfin, le rattachement à un nouvel EPCI (établissement de coopération intercommunale) ayant la compétence assainissement nous conduira à transférer cette compétence dès le 1^{er} janvier 2017 ou peut-être en 2018. Le peu de lisibilité des conditions de transfert doit conduire la commune à une gestion prudente.

La gestion de l'alimentation en eau potable sera obligatoirement transférée au plus tard au 1^{er} janvier 2020.

Réhabilitation et extension de l'équipement rural d'animation (Salle polyvalente)

Construit au début de l'année 1984 sous la mandature de Jean Picard, l'ERA, de par sa taille, ses équipements et sa fonctionnalité a participé pleinement à la vie Ussonaise. On y a pu pratiquer le sport, organiser repas, bals, expositions, théâtre, concerts,...

Mais voilà, après trente-deux ans de « loyaux services », il devenait nécessaire de lui faire subir une cure de jouvence et d'offrir à cet équipement une seconde vie.

De nombreux désordres, tels que des fuites en toiture, la présence de plaques d'amiante en couverture, un chauffage défectueux et bruyant, l'absence d'isolation thermique, des coûts d'entretien et de fonctionnement qui ne cessaient d'augmenter ont convaincu l'équipe municipale d'envisager la réhabilitation de l'ERA.

Dans cette optique, la commune a signé avec les services de département de la Loire un contrat communal d'aménagement du bourg (COCA). L'objectif étant la mise en œuvre de projets d'aménagement cohérents du territoire grâce à l'appui des services techniques et aux leviers d'intervention financier du Département.

On retrouve dans ce COCA, la réhabilitation de l'ERA, le transfert des terrains de tennis à proximité du stade Louis Cussonnet, l'aménagement des abords du musée rural et la réorganisation et la réfection de la place de la Vialle.

Après consultation, la maîtrise d'œuvre de l'ERA a été attribuée à l'Atelier « Grousseau-architectes » de Saint Etienne. Le projet présenté et validé par le conseil municipal prévoit principalement une extension de 103 m² offrant ainsi plus de 700 m² pour les diverses activités, un espace scénique fixe, un réaménagement de la partie office-préparation, la création d'une laverie, une nouvelle répartition des locaux du boulodrome, des sanitaires aux normes PMR (personnes à mobilité réduite), la création d'un sas d'entrée, la réfection du sol de la grande salle, de nouveaux locaux de rangement, etc...

Une attention particulière a été apportée à la performance énergétique du bâtiment. Ainsi, la nouvelle couverture sera en bacs aciers, supportant 20 cm de laine de roche, le tout recouvert d'une membrane PVC assurant l'étanchéité.

Les murs périphériques, quant à eux, recevront une isolation type « panneaux sandwichs ». Le chauffage de la grande salle se fera par panneaux rayonnants à eau chaude. Bien entendu, le carrelage, la faïence, les peintures, les plafonds, l'électricité seront repris.

Un choix judicieux des matériaux et couleurs pour les diverses façades offrira un nouveau « look » à cet équipement cher aux Ussonais.

Le montant prévisible des travaux est de l'ordre de 1 138 000 d'euros HT.

A noter que, la présence d'amiante a considérablement renchéri ce coût du fait de la mise en place d'un plan de retrait, l'intervention d'une entreprise spécialisée et certifiée respectant les normes en vigueur liées au retrait d'éléments contenant de l'amiante.

La livraison de l'équipement est prévue fin 2016.

Les services techniques

1. QUI SONT-ILS ?

Actuellement, nous avons 1 titulaire et 5 CAE (contrat d'aide à l'emploi). Auparavant nous avions 2 titulaires et 3 CAE.

1 des 2 titulaires s'est mis en disponibilité pour entamer une carrière dans une autre administration (il a le droit de réintégrer son poste dans les 2 ans).

1 des CAE étant en fin de contrat, le Conseil Municipal a préféré embaucher 2 CAE.

2. QUELLE EST LEUR MISSION ?

Les attributions et les tâches de ces employés sont aussi nombreuses que variées :

a. LA VOIRIE

- Boucher les trous à l'enrobé à froid une fois par an ;
- Faucardage :
 - des chemins goudronnés, deux passes (260 kms)
 - des chemins de terre, 1 passe (100 kms)
- Chaque année il y a une campagne de nettoyage et réfection des fossés, reverdo, coupées et bouchage de trous. Quelquefois calage d'enrobés neufs (exemple le PIN – BOFFET travail long et fastidieux)

Voirie hivernale :

- Les services techniques assurent le déneigement du bourg avec le tracteur et l'étrave de la Commune ;
- La mise en sécurité du Bourg (salage de rues, de trottoirs et abords des bâtiments communaux et certains lieux sensibles (maison de retraite, poste, école, mairie etc) ;
- Approvisionnement des 40 bacs à sel et des 60 dépôts de graviers qui jalonnent les chemins.
- Pose de 400 mètres de pare-neige

b. ENTRETIEN BOURG

- Balayage deux fois par an (balayeuse mécanique en commun avec SAINT MAURICE EN GOURGOIS) ;
- Balayage classique si nécessaire dimanches et autres
- Tonte de certains communaux, environ 2 hectares répartis en 14 lieux ;
- Hormis les plantations assurées de mains de maîtres par notre équipe de bénévoles (que nous remercions), les services techniques assurent la préparation des massifs (bêchage 2 fois par an, amendement, arrosage, griffage)
- Le terrain de foot bénéficie d'un traitement spécial avec amendement et arrosage intensif durant son mois et demi de repos.
- Taille des arbres (1 sur 2 chaque année)
- Taille des haies chaque année (1.2 kms répartis en 7 lieux différents)
- Vider et nettoyer les poubelles 2 fois par semaine l'été ;
- Entretien WC publics (7 en 5 lieux) ;
- Désherbage des rues et trottoirs (2 à 3 fois par an) ;
- Désherbage et entretien des 2 cimetières ;
- Surveillance et nettoyage des cendres à la chaufferie 1 fois par semaine.

c. LES SOURCES

→ Fauchage et entretien des 8 périmètres de 13 sources sur les hauteurs de 3 Communes (entre 3 et 4 hectares)

d. LA STEP (STATION D'EPURATION)

→ Surveillance et maintenance :

- Relevé journalier
- Nettoyage et dégrillage 1 fois par semaine

e. AIDES ET ASSISTANCE DIVERSES

Autres missions difficilement quantifiables et souvent imprévisibles :

- Entretien, maintenance et réparations du matériel des bâtiments, des véhicules, panneaux, marquage etc.
- Aides aux autres services de la Mairie (musée, école, etc.)
- Aides aux associations pour leurs différents évènements

f. TRAVAUX EXCEPTIONNELS

Travaux importants réalisés par les services techniques et qui permettent des économies à la Commune ainsi que d'optimiser leur emploi du temps. Ces deux dernières années ils ont permis :

- La réfection intérieure entière de deux des 3 gîtes du Mary
- Pose d'une trentaine de détecteurs d'incendie (7 appartements de la Commune)
- Pose d'une quarantaine de robinets thermostatiques à l'école (économie d'énergie)
- Fouille du mur et réaménagement de la baignade
- Terrassement et aménagement de l'aire de pique-nique près du Parc Aventure
- Démontage et réfection d'une douzaine de bancs publics remis à neuf
- Peinture du réfectoire de l'école
- Peinture du hall d'entrée de la Mairie
- Réalisation d'un plancher au Musée qui a permis la création d'une pièce de rangement
- Réalisation d'un linteau au Musée (qui était menaçant)
- Coupe des 3 conifères au Musée (travail délicat réalisé par un employé communal) et remplacé par 3 arbres fruitiers
- Plantation d'une dizaine d'arbres d'ornement au Cinéma et Plan d'Eau
- débroussaillage chemins petites randonnées (2016)

Chemin de petites randonnées

Depuis 2012 six fiches sous pochettes plastiques sont en vente aux points de l'office de tourisme de la communauté de communes du pays de Saint Bonnet le Château.

Elles proposent aux marcheurs des itinéraires de ballades. Cette offre touristique avait été initiée par messieurs Baleyrier et Pagès, alors conseillers municipaux, avec l'aide de bénévoles pour assurer le balisage.

Cette année sous l'impulsion de messieurs Pagès et Pons, avec le soutien actif de la municipalité ces fiches ont été remises à jour et le balisage a été vérifié et amélioré par une équipe de bénévoles particulièrement motivés (Raymond Pons, Gérard Perret et Jean-Paul Carot). Les panneaux sont conformes aux normes de la fédération française de marche.

Le défi du haut forez 3^{ème} édition à Usson-en-Forez

Pour la 3^{ème} édition du Défi du Haut-Forez, l'office de tourisme avait choisi la commune d'Usson-en-Forez. Un nouveau terrain de jeu qui a accueilli le samedi 2 Juillet 85 équipes soit 170 participants. Le traditionnel Défi, parcours le plus difficile de ce raid nature multisports a vu s'affronter 20 équipes tandis que le Découverte, le plus accessible en comptait 42.

Des disciplines classiques de raid ont pu être proposées aux coureurs : trail, VTT, Run and Bike mais aussi des disciplines plus ludiques: tir à l'arc, sarbacane et des épreuves culturelles avec notamment une épreuve « à sensation » dans la tour de l'écomusée en compagnie du Père et de la Mère Fouras.

Cette 3^{ème} édition a été l'occasion d'organiser le 1^{er} Défi Mômes, un parcours non chronométré qui s'adressait aux familles, la cible de clientèle prioritaire d'Usson-en-Forez et de l'office de tourisme labellisé Famille Plus. Ce Défi Môme invitait à la découverte de 6 disciplines sportives en famille : foot, sarbacane, accrobranche, course d'orientation, gymkhana et épreuve culturelle et ce sont ainsi 24 équipes de 2 qui se sont prêtées au jeu, relevant elles aussi leur Défi !

L'office de tourisme a pu s'appuyer sur les forces vives du sport de la commune et du Pays de St-Bonnet-le-Château : Usson Sport Nature, les Archers d'Usson-en-Forez, la Section Sportive Ussonaise de Foot, le Moto Club Ussonais, le Club Cyclo de St-Bonnet-le-Château, mais aussi sur de nombreux bénévoles sans qui cette manifestation sportive n'aurait pas été une totale réussite !

Les sportifs ne seront pas en reste à Usson-en-Forez puisque l'Eveil Ussonais et sa section trail Usson Sport Nature donne rendez-vous aux trailers le **Dimanche 18 Septembre 2016** pour la **1^{ère} édition de L'icioTrail** :

- Trail du viaduc : 29 km, 900 m D+, départ à 8h30
- Trail des 3 terres : 19,5 km, 550 m D+, départ à 9h00
- Trail Iciomago : 10,5 km, 250 m D+, départ à 9h30
- Initiation enfants : de 400 m à 1320 m, départ à partir de 9h45

La parole aux associations

Ce chapitre du bulletin est consacré aux associations qui ont bien voulu transmettre un article donnant un aperçu de leurs activités ; les textes et photos publiés sont sous la responsabilité de chaque président d'association.

Le Sou des écoles

Il n'est plus nécessaire de présenter le Sou des écoles du Val Chandieu qui depuis de nombreuses années anime la commune Ussonaise et soutient financièrement les projets de l'école !

Composé de parents d'élèves bénévoles, le Sou des écoles œuvre pour permettre aux élèves de l'école d'Usson-en-Forez de participer aux projets éducatifs : piscine, cinéma, sorties et voyages scolaires... Grâce à l'organisation de plusieurs manifestations : bal, loto, concours de pétanque, repas dansant, l'équipe de parents d'élèves bénévoles récolte des fonds pour permettre aux élèves et aux enseignants de concrétiser leurs projets.

Une des activités : le Loto 2015

L'année 2016 aura été marquée par le voyage en Dordogne des classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 qui ont pu découvrir pendant 3 jours le monde préhistorique qu'ils avaient étudié en classe. Un voyage comme on n'en fait qu'un dans toute sa scolarité à l'école primaire ! Plus de 50 enfants ont pu y participer grâce à l'important financement du Sou des écoles, à une subvention de la Mairie d'Usson-en-Forez, mais aussi grâce à la mobilisation de certaines associations et de plusieurs particuliers sensibles à ce projet et qui ont souhaité le soutenir par leurs dons.



Lors de la prochaine rentrée des classes, le Sou des écoles aura une nouvelle fois à cœur de répondre positivement aux demandes de l'école. Pour cela les parents d'élèves ne manquent pas d'idées et comptent sur le soutien de chacun !

Les membres du Sou des écoles espèrent vous retrouver à l'occasion de ses manifestations, à vos agendas :

- Bal en Octobre
- Loto en Février
- Repas dansant en Mars
- Concours de pétanque en Mai
- Et des nouveautés : Chasse au trésor, vente de sacs...

NOUS CONTACTER

Sou des écoles du Val Chandieu

Rue des Ecoles
42550 Usson-en-Forez
Julie GAY – 06 29 37 02 85
ju.syl@orange.fr

L'équipe 2016 du Sou des écoles



Boxing club

Le Sporting Club de Boxe Anglaise (SCBA) Pays de St Bonnet va souffler en juin ses 2 bougies.
Le Club a à ce jour 17 licenciés adultes et 22 licenciés enfants.
Les entrainements ont lieu à l'ancienne caserne le mardi de 18h30 à 20h et le vendredi de 18h30 à 20h pour les enfants et le mardi de 20h à 21h30 pour les adultes.
En septembre 2016 les adultes bénéficieront eux aussi de 2 entrainements par semaine.
Les entrainements sont assurés par le prévôt fédéral Patrick Chataing.

Nous accueillons les enfants à partir de 7 ans.
L'objectif de notre club est de pratiquer la boxe avec plaisir.
Cette saison :

- Eliote Chataing termine vice-champion aux championnats de France (médaille d'argent)
- Juliette Goudon et Aymeric Gagnaire sont champions du Lyonnais
- Nathan Fargier, Théo Petit et Jules Seguin sont également champion du Lyonnais et vont disputer les interrégionaux à Salon de Provence le 28 mai.

Nous organisons le samedi 23 juillet un barbecue géant à Salayes commune d'Usson et le vendredi 16 septembre un concours de pétanque en semi nocturne au Pétauclos.

Pour plus de renseignements veuillez contacter le prévôt Patrick Chataing au 06 75 47 43 39 ou le président Pascal Seguin au 06 74 44 00 15.



Cinéma Pôle culturel Quai des Arts

En mai 2017 nous fêtons les 10 ans du pôle culturel du « Quai des Arts ». Né de la volonté du conseil municipal sous l'égide de Jeannine Crozet, les municipalités successives ont ensuite toujours soutenu le développement de la structure, notamment lors des évolutions techniques comme le passage au numérique.

A cette date près de 100 000 spectateurs auront franchi les portes pour visionner un film, sans compter les milliers venus voir les « Carnets de voyage » ou les expositions.

En 2015, nous avons diffusé 220 films lors de 580 séances et accueilli 10 744 spectateurs!

Aujourd'hui, le Quai des Arts est bien plus qu'un cinéma. C'est un lieu de découvertes culturelles.

Les expositions présentes dans le hall tout au long de l'année, les retransmissions d'opéras depuis l'Opéra National de Paris, l'accueil de « l'Université Pour Tous » et les concerts organisés régulièrement montrent le dynamisme et



L'équipe de bénévoles du Quai des Arts

l'ouverture de la structure vers un plus large public.

Ce développement n'aurait pas été possible sans l'implication sans faille des bénévoles de l'association secondés depuis deux ans par notre salariée, Noémie. Cette dernière est notamment en charge du développement culturel et des relations avec les écoles, centres de loisirs, maisons de retraite,... Elle gère aussi un atelier d'initiation à l'image lors des temps périscolaires sur l'école d'Usson tous les vendredis après-midis.

Pour soutenir cette démarche, vous pouvez rejoindre l'association ou tout simplement venir nous rencontrer lors d'une séance de cinéma ou la visite d'une exposition.

L'association du Quai des Arts

L'éveil Ussonnais

L'association l'Eveil Ussonnais a proposé cette année plus de 10 activités sportives et culturelles, nous avons dépassé les 250 adhérents.

Pour les plus jeunes, nous proposons des cours d'éveil corporel dès 2 ans, de l'initiation au rugby et des cours de Zumba.

Nous avons lancé le projet « Coup de Pouce » pour aider les enfants dans leur scolarité et nous remercions les bénévoles qui offrent leur temps et leur savoir à ces écoliers.

Nous avons relancé la Zumba adulte cette année et continuerons la saison prochaine.

Les cours de danse de salon seront reconduits dans la même excellente ambiance ainsi que les cours de « scrapbooking », photos et art floral. La marche active, tous les lundis matins au plan d'eau connaîtra sa troisième saison.

Notre section Trail emmenée par Tony Daurelle va lancer sa première édition de l'Icio-Trail, le dimanche 18 septembre, nous sommes impatients de faire découvrir notre beau territoire à tous les passionnés de nature et de course à pied. Nous attendons plus de 300 coureurs sur les 3 parcours.

Pour plus de renseignements sur nos activités, vous pouvez contacter l'association au 06 26 56 44 38 ou à l'adresse mail: eveil.ussonnais@gmail.com



Le Comité des fêtes et d'animations d'Usson-en-Forez

C'est avec une grande fierté que je vais vous parler du comité des fêtes et d'animations d'Usson en Forez. Les raisons ?

- C'est une association qui, depuis plus de 35 ans, anime et propose de belles fêtes et manifestations aux Ussonnais : vogue (bal, repas, corso, soupe aux choux, etc...), marché de Noël, repas des anciens, fête du bois, fête du chou, concert, bal du 13 juillet, feux d'artifices ...
- Ce sont des bénévoles, « ayant parfois beaucoup de caractère », qui donnent du temps pour les autres.
- Ce sont des manifestations avec d'autres associations pour animer Usson : Les classards, les frapadingues ; le syndicat agricole, Les pompiers, etc...



Cette année 2016 sera particulière pour le comité : je développerai chaque point lors de cet article

- Nouvelle organisation
- Nouveaux tarifs pour le prêt de matériel
- Programme impacté par la rénovation de la salle des fêtes en 2016
- La vérité sur les chiffres

NOUVELLE ORGANISATION :

Pour être plus efficace et permettre à chacun de s'investir, nous avons décidé de travailler sous forme de commission avec un partage du travail et des responsabilités.

Les commissions sont donc les suivantes :

- Soupe aux choux : Aimé Folléat
- Prêt matériel du comité : Bernard Chevalier
- Prêt du Chapiteau : Bernard Chevalier et Guy Trescartes
- Commission repas : Marie Noëlle Chevalier
- Commission Bar : Marie-Claire Cornillon, Guy Trescartes et Bernard Chevalier
- Commission animation musicale : Hélène Buisson
- Commission recherche de matériel pour les manifestations : Christian Chandy et Christian Pagès
- Commission repas des anciens : Maurice Laguette, Marcelle Brancier et Jeanine Vray
- Commission administrative : Christian Pagès, André Calmard et Maurice Laguette
- Commission pub : Hélène Buisson et Sylvie Pelletier

- Commission logistique : Jean Makars
- Commission Marché de Noël : Maurice Laguette
- Relation avec les associations : Christian Pagès
- Commission concert et St Patrick : Marie Claire Cornillon et Valérie Bernard

LOCATION DE MATERIEL :

Depuis 35 ans une partie des bénéficiaires du comité des fêtes a été investie dans du matériel pour les manifestations du comité, des associations locales et les fêtes familiales.

Historiquement, je rappellerai que la chambre froide de la salle polyvalente et les éléments du bar de la salle polyvalente ont été payés par le comité. Ces investissements servent, à tous, à travers les manifestations organisées par les associations Ussonnaises.

Mais le comité propose aussi aux associations et aux particuliers des prêts de matériel. La rétribution demandée contre le prêt du matériel sert à l'entretien, la réparation ou le remplacement du matériel. Par exemple le chapiteau nécessite un agrément tous les 2 ans (400€) :

- Un chapiteau de 96 m² : participation aux frais (150€ pour les Ussonnais, 100€ pour les associations Ussonnaises, 0€ pour les associations partenaires)
- 25 tables (6 à 8 personnes) et 50 bancs (1 table + 2 bancs : 1€50 de frais, gratuit avec location du chapiteau)
- Machine à saucisse, plateaux, assiettes, verres, etc... (gratuit pour les associations)
- Sono portable : participation aux frais de 15€

Je préciserai que les frais de prêt de ces matériels permettent de les entretenir, de les renouveler, d'investir dans de nouveaux matériels si nécessaire et de faire passer les contrôles techniques obligatoires (400€ tous les deux ans pour le chapiteau).

Contacts :

- | | |
|---|----------------|
| - Prêt de matériel : Marie-Noëlle CHEVALIER | 06 56 76 66 39 |
| - Prêt du chapiteau : Bernard CHEVALIER | 06 50 11 11 60 |
| - Prêt de la sono : Dominique MARTIN | 06 83 16 86 30 |

PROGRAMME 2016 ET PREVISION 2017

Cette année, la réfection de la salle polyvalente a impacté notre programme, mais nous force aussi à innover un peu :

- Bal du 13 juillet que nous avons organisé en association avec l'Amicale des Pompiers à la caserne des pompiers
 - Le repas : andouillette frites
 - La retraite au flambeau
 - Le Feu d'artifice tiré de la voie de chemin de fer
 - Le Bal après le feu d'artifice dans la caserne a été un vrai succès que nous renouvelerons.
- La vente des brioches avec les classards et les Frapadingues se fera cette année une semaine avant la vogue soit le samedi 20 août (pour financer le repas des anciens 2017)
- Vogue du 26 au 29 août :
 - Bal des Frapadingues le 26 août (chapiteau sur le terre-plein de la gare)

- Retraite au flambeau à 21h le 27 août (départ de la gare)
- Feu d'artifice au plan d'eau le 27 août à 22h
- Bal du comité le 27 août à 22h30 (chapiteau sur le terre-plein de la gare)
- Corso le 28 août à 14h
- Repas « omelette paysanne » le 28 août à partir de 19h (chapiteau sur le terre-plein de la gare)
- Soupe aux choux le 29 août à partir de 7h (chapiteau sur le terre-plein de la gare)
- Marché de Noël : il ne sera pas organisé cette année en raison de la rénovation de la salle polyvalente.

Pour 2017, nous envisageons :

- Le repas des anciens
- Une fête de la Saint Patrick
- Le bal du 13 juillet (avec les Pompiers)
- La fête du bois fin juillet
- La vogue fin août
- Le marché de Noël
- Et peut-être ... une nouvelle soirée musicale (de type concert ou Saint-Patrick)

LE COMITE EN QUELQUES CHIFFRES :

Le comité des fêtes et d'animations d'Usson en Forez est une association qui a un historique important au niveau des rumeurs et fausses vérités qui courent sur elle.

Je voudrais donc profiter de cet article pour en rétablir quelques-unes :

- Repas des anciens : financé par la vente des brioches faite par les classards, les recettes de la soupe au chou du lundi de la vogue et l'appui financier de la commune (qui paie la différence)
- Le feu d'artifice du 13 juillet : financé à 40% par le comité et 60% par la mairie
- La vogue est généralement déficitaire pour le comité : car il y a des frais importants
 - Location de la salle polyvalente : 500€
 - Prix des musiques du corso : de 1600 à 2000€
 - Le feu d'artifice : financé à 40% par le comité et 60% par la mairie (environ 4000€)
 - Aide aux chars du corso : 700 à 900€
- Les locations de la salle polyvalente coûtent environ 1500€ à 2000€ par an au comité des fêtes
- Les orchestres pour les retraites au flambeau et l'animation du repas de la vogue coûtent environ 1500€

Les recettes du comité sont :

- Les recettes des bals : 13 juillet et bal du comité de la vogue
- Les recettes des repas de la vogue (plan d'eau et dimanche soir)
- Les recettes des buvettes des manifestations : fêtes du chou ou du bois
- Les recettes du marché de Noël

En gros, les recettes de l'année arrivent à couvrir les dépenses de l'année. Cela fait quelques années que nous avons un budget équilibré et l'année 2015 aurait été déficitaire (à cause de la fête du chou) si le concert n'avait pas fait de bénéfice.

La légende parle souvent des voyages du comité qui engloutissent les bénéfices. Le dernier voyage des bénévoles (qui ont participé aux frais) remonte à 3 ans ... et celui d'avant à plus de 10 ans.

Le comité puise depuis quelques temps sur ses réserves pour acheter et renouveler du matériel (par exemple en 2016 nous avons investi 1000€ pour le chapiteau). Mais l'objectif n'est pas de faire des bénéfices. Notre objectif est de proposer des fêtes et des animations à l'ensemble de la population et a des tarifs permettant à chacun de participer (par exemple une soirée concert à 10 € avec 3 groupes musicaux dont un régional et un national).

Je voudrais donc rendre hommage à l'ensemble des bénévoles du comité qui s'investissent régulièrement pour les Ussonnais. Et cela depuis plus de 35 ans ... J'espère que vous aussi vous vous associez avec moi pour les remercier.

Pour finir, je dirais que ses dernières années, les plus anciens du comité (qui avaient l'âge de participer au repas des anciens) ont pris une retraite bien méritée. Le comité recherche donc de nouveaux bénévoles afin de poursuivre l'aventure ...

Alors venez avec vos idées ... nous essayerons de les mettre en place ensemble !

ATTENTION MODIFICATION DU CORSO :

- Le papier crépon pour les chars est à retirer cette année chez Finet (10 rouleaux offert à chaque char)
- En raison des travaux de la salle polyvalente, nous sommes obligés de modifier le parcours du corso :
 - Rassemblement du corso : en face de la chapelle de Chambriac (MERCI à chaque char de respecter cela)
 - Parcours : Salle polyvalente – Maison de retraite – Eglise – rue Ponceton – Jardin public – garage MP – Route nationale – Rue centrale – Avenue de la gare – Terreplein de la Gare

Rendez-vous des chars et des associations à Chambriac à 14h30 pour un départ à 15h

Pour le comité : Christian PAGÈS

Moto Club Ussonnais : MCU – Moto club des 3 Terres

Depuis plus de 20 ans le moto-club essaie de promouvoir le sport motocycliste dans notre région.

Notre projet : promouvoir la pratique du sport motocycliste dans le respect des habitants et des autres usagers des chemins (cavaliers, marcheurs, vététistes, etc...)



Nous sommes conscients que nous avons un aspect « terrifiant » avec nos protections (indispensables pour notre sécurité) et que notre pratique traîne, derrière elle, une image de marque parfois « envahissante » pour ne pas dire « conquérante ».

Mais depuis quelques années déjà, nous avons progressé dans notre attitude dans les chemins (ralentissement lors du croisement d'autres usagers, arrêt des moteurs avec les cavaliers, etc...). Et je pense que vous vous en êtes aperçus.

Nos objectifs dans l'organisation des manifestations sportives :

- Montrer le sérieux de notre organisation et donc des motards
- Respecter les habitants et les propriétaires terriens (en n'abîmant pas les chemins ou en les remettant en état)
- Développer l'attractivité de notre région pour le tourisme. Mais pas seulement auprès des motards, puisque notre association participe à l'organisation d'autres manifestations comme le Défi du Haut forez par exemple (balisage, sécurité, etc...)
- Développer une certaine activité économique lors de nos manifestations auprès des commerçants locaux et des gîtes et hôtels des environs.
- Former les jeunes aux sports motocyclistes à travers des formations avec des formateurs diplômés d'états (les bénéfiques du bal et des courses servent à cela).

Je pense que nous arrivons à tenir nos objectifs :

- puisque les contacts avec les communes et les propriétaires terriens sont très bons et ces dernières années nous avons toujours obtenu les autorisations de passage nécessaires. Ce qui est une belle marque de confiance.
- Au niveau organisation, les pilotes et la ligue d'Auvergne sont très satisfaits et nous redemandent régulièrement d'organiser des courses.

Aujourd'hui notre club évolue. Les motards que vous avez croisé dans les chemins ces dernières années, ont vieilli, se sont mariés et ont fait des enfants ... qui naturellement désirent faire de la moto.

Personnellement j'avoue que les meilleurs souvenirs que j'ai eu avec mon fils, ce sont des ballades en moto, même si très vite le fils est devenu meilleur que le père.

La législation interdit aux enfants de moins de 14 ans de pouvoir rouler avec leurs parents dans les chemins, alors que les compétitions commencent dès l'âge de 7 ans.

Alors aujourd'hui, je me permets de passer un appel : nous recherchons un terrain de 1 à 2 hectares (ou un peu plus) à acheter pour faire un terrain d'entraînement. Si possible à une distance raisonnable des premières habitations.

Ne prenez pas peur, un terrain d'entraînement est très réglementé :

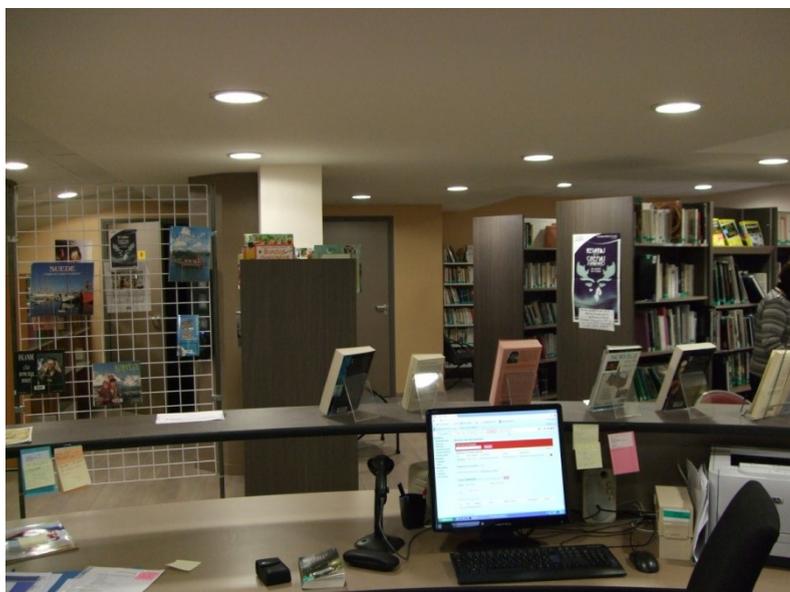
- Il doit être clôturé pour éviter les utilisations sauvages
- Il ne peut pas être équipé de sauts et obstacles artificiels
- L'utilisation est réglementée : En gros ce n'est pas un terrain de cross. Et nous désirons avoir un terrain pour organiser 2 jours par mois des entraînements pour les petits et les grands (soit 1 samedi tous les 15 jours maximum sur ½ journée)

Cela permettrait donc de faire de la moto en toute légalité, dans le respect des règles et de pouvoir former les plus jeunes aux bonnes pratiques de notre sport dans les meilleures conditions de sécurité.

Alors si vous avez des terrains, sols de bois ou autres susceptible d'être vendus, merci de nous en faire part !

Contact : Christian PAGÈS 06 86 87 80 06

Médiathèque



Venez à la Médiathèque!

C'est dans un vaste espace au deuxième étage de la Mairie que 15 bénévoles dévoués vous attendent. Cette médiathèque accessible par ascenseur dispose d'un coin dédié aux enfants, vous pourrez choisir parmi près de 7000 ouvrages (CD, DVD et Livres) ceux-ci sont régulièrement renouvelés par des achats de nouveautés et par 3 visites par an auprès de la Médiathèque Départementale au cours desquelles nous échangeons tous nos CD, DVD et 500 livres. Nous disposons aussi de livres lus et de nombreux ouvrages à gros caractères.

Nous organisons des expositions toute l'année sur des thèmes variés (voyages, jardinage, champignons, œuvres de céramistes, de sculpteurs ...)

Vous aurez la possibilité de vous inscrire sur le réseau numérique de la Médiathèque Départementale ce qui vous permettra gratuitement de lire de nombreux magazines, la presse, d'écouter de la musique, de faire faire à vos enfants du soutien scolaire tout niveau, de réviser le code de la route, de suivre de la formation en bureautique, en multimédias et même en langue.

Notre Médiathèque est ouverte 4 jours par semaine :

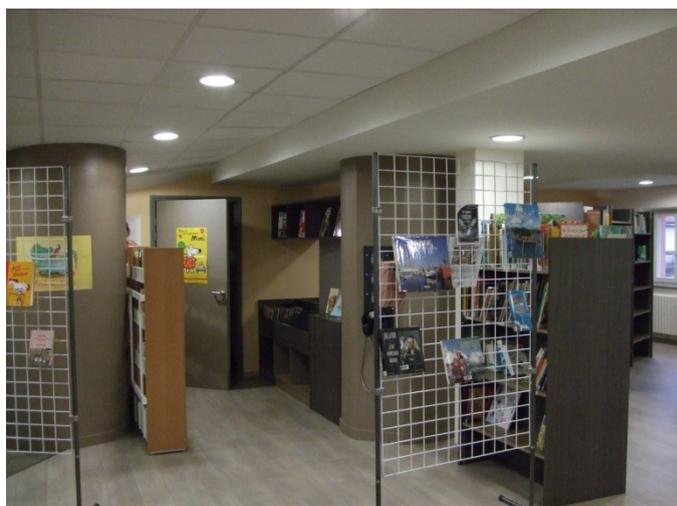
Mardi de 10 H à 12 H

Mercredi de 14 H à 16 H

Vendredi de 16 H à 19 H

Samedi de 10H à 12 H

Venez nous rendre visite et vous renseigner sur nos diverses possibilités.



LE FRELON ASIATIQUE, *VESPA VELUTINA*

Depuis son introduction en France en 2004, la population de frelons asiatiques poursuit progressivement son installation dans le pays. Ce phénomène est source de difficultés, en particulier au niveau de l'apiculture.



En effet, il représente une menace pour différents insectes, dont il est le prédateur et notamment pour l'abeille domestique. Les ruchers sont pour lui une très bonne ressource alimentaire, surtout en fin d'été et durant l'automne, lorsque la colonie de frelon est en plein développement. Il a ainsi une action :

- directe sur les colonies : du fait de la prédation et du stress qu'il occasionne en étant présent devant la ruche),
- et indirecte : du fait de la diminution de la fréquence des sorties voire de l'arrêt de butinage qui engendrent un affaiblissement des colonies pouvant aller jusqu'à de la mortalité. Les conséquences économiques sur l'apiculture sont donc importantes.

La prédation exercée par le Frelon asiatique concerne non seulement l'abeille domestique mais plus largement tous les insectes, ce qui met potentiellement en danger un certain nombre d'espèces dites sensibles et porte atteinte à la biodiversité de son environnement.

Dans la région Rhône-Alpes, pour la saison 2015, 76 nids ont été découverts (49 en Ardèche, 24 dans la Drôme, 2 en Isère et 1 dans la Loire). Des individus ont également été observés dans l'Ain et le Rhône, sans que les nids aient été retrouvés. Le climat rhônalpin est peu favorable à l'implantation du ravageur et sa progression sur la région est relativement lente.

La lutte contre le frelon asiatique étant d'autant plus efficace qu'elle est précoce dans sa phase d'installation, un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDS¹ et FREDON²) a donc été mis en place et décliné au niveau départemental. Ainsi, au sein de chaque département, un réseau de référents est réparti sur le territoire. Leur rôle est :

- De confirmer la présence du frelon asiatique suite aux signalements de cas,

- De rechercher les nids en organisant des prospections locales à l'aide de bénévoles,
- D'informer les animateurs départementaux, le maire et les apiculteurs,
- D'accompagner le maire ou le propriétaire du terrain pour la destruction, vérifiant par la même occasion sa conformité.

A ce jour, aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte passe essentiellement par la destruction des nids, au cours de l'été et de l'automne, avant la sortie des fondatrices (qui a lieu à la fin de l'automne). Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations. A ce titre, il est important de souligner que la majorité des nids est sans danger pour l'homme, sauf cas particuliers de nids construits trop bas ou occasionnant une gêne notable et nécessitant une sécurisation du site et une destruction immédiates.

En 2016, une campagne de communication est mise en place, et pour la deuxième année consécutive, afin de sensibiliser le grand public sur la menace que représente l'installation du frelon asiatique dans notre région. Elle comprend :

- Une affiche, envoyée à toutes les mairies rhônalpines et indiquant les coordonnées des intervenants à contacter afin de signaler un cas de frelon asiatique³. En cas de doute, il est possible de prendre une photo du nid ou de l'individu suspecté et de l'envoyer par mail, via les coordonnées affichées.
- Des fiches techniques, disponibles sur le site de la FREDON (www.fredonra.com) et offrant des informations complémentaires sur cet insecte.

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels et soyez attentifs !

Dr Prémila CONSTANTIN
Vétérinaire pour la section apicole
GDS Rhône-Alpes

¹ FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

² FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

³ Ce réseau de surveillance est dédié exclusivement au frelon asiatique, espèce exotique invasive. Pour la gestion de nids de guêpes ou de frelons communs, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.

ETAT CIVIL 2ème semestre 2015 et 1er semestre 2016

Naissances

29/06/15	ROURE Mathias Robert Jean	Boulaine
02/07/15	DESSALCES Tom Simon	Le Pont du Monet
12/08/15	CAMBIE Louis Ayden	Grangeneuve
12/08/15	CAMBIE Sören	Grangeneuve
04/09/15	ICHI Jinane	Les Terrasses
10/09/15	BAYLE Dylan Jean	2, lotissement le Pin Mallet
02/10/15	DUGELAY Lohanna Ambre Carmen Lilly-Rose	Grangeneuve
07/10/15	LACOUR Hugo François Philippe	Boulaine
05/12/15	COLLARD Méline	La Breure
26/04/16	RIVAL Célian	Fraise la Côte

Mariages

10/10/15	CLAVEL Alexandre Maxime et SANTORO Carine
02/04/16	BONNET Christian Pierre Claude et RAOUL Marie Charlotte
11/06/16	RIVAL Raphaël et MAVET Nelly

Décès

09/07/15	BARNIER Baptiste Marcel	Rue des Ecoles
24/07/15	NEURY veuve MARTIN Marcelle Marie Julienne	SAINT ETIENNE
26/07/15	FOLLEAS Jean	Aurelle
05/08/15	ROLLY épouse CHOUVELLON Jeanne Paulette Rosa	4, HLM route de Saint Pal
06/08/15	GIRODON Jean François	VILLARS
09/08/15	GASTEL veuve VRAY Marie Louise	Rue des Ecoles
06/09/15	GÉRY Yves Hippolyte Marie	Rue des Ecoles
08/09/15	COUDERCHER Maurice Antoine	10, place de l'Eglise
09/09/15	HÉMY Patrice Maurice Daniel Lucien	La Garde Paradis
20/09/15	CLÉMENÇON veuve SAGNARD Marinette Etienne Mathilde	Rue des Ecoles
15/10/15	AUGUSTE veuve JOUVE Renée Andrée	Rue des Ecoles
17/11/15	FAURE Maurice Joseph	57, route Nationale
06/12/15	MACZKA veuve STACHOWICZ Irène	Rue des Ecoles
18/12/15	BERAUD Claude François	Rue des Ecoles
25/12/15	BLANC Jean-Bernard	12, chemin de Grangevieille
15/01/16	GAGNAIRE Gérard Jean Marius	2, route d'Apinac
23/01/16	PERRUSSEL épouse CHATAING Marie Agnès Jeanne	Le Faveyrial
23/01/16	FOLÉAS veuve RANCHON Rosalie Louise	10, route de Saint Pal
28/01/16	CHANDY veuve PETIT Marinette Jeannine	Mons
07/02/16	EQUY Maurice Jean Eugène	Rue des Ecoles
09/02/16	LAGER Bernard Henri	Rue des Ecoles
10/02/16	DAURAT veuve CALMARD Alice Simone	Rue des Ecoles
13/02/16	BOUTHÉON veuve RIVAL Jeannine Pierrette	5, rue du Commerce
14/02/16	ROBERT Paulette Jeanne	Rue des Ecoles
17/03/16	ROBERT veuve RIVAL Marie Berthe	Rue des Ecoles
24/03/16	PORTE Jean Joseph	Rue des Ecoles
12/04/16	BROSSIER Raymond Jean Joseph	Rue des Ecoles
04/05/16	PHILIDET Julien	L'Hermet
07/05/16	PEYRON Marie Andréa	Rue des Ecoles
10/06/16	CHASSAGNE Auguste Gaston	Rue des Ecoles
10/06/16	GERPHAGNON Christian Jacques Yves	64, route Nationale
24/06/16	GRANGIER veuve PERNET Marie	Rue des Ecoles

Horaires et permanences de la Mairie

Place de l'Eglise - 42 550 Usson-en-Forez

Tél : 04 77 50 61 25 - Fax : 04 77 50 64 89

mairie.ussonenforez@wanadoo.fr / www.usson-en-forez.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT :

Tous les jours du lundi au samedi : 8 h 30 - 12 h 00

Mardi, jeudi, vendredi : 14 h 00 - 17 h 30

Rencontre avec le Maire ou adjoint(s) : sur rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.



Tarifs communaux

Pour tous renseignements (réservation) : s'adresser à la Mairie Tél : 04 77 50 61 25

SALLE du CERCLE

- Apéritif sans musique 90 €
- Réunion association locale Gratuit

SALLE du Cinéma

- Particulier 100 €
- Réunion association locale 100€

Services médicaux / Urgences / Divers

Pompiers : 18 ou 112

S.A.M.U. : 15

Gendarmerie : 17 (ou St-Bonnet-le-Château : 04 77 50 09 58)

SANTE

- 2 Médecins (Dr Charpentier et Zéphir) : 04 77 50 20 93
- Kinésithérapeute (M. Thuret) : 09 52 93 69 14
- Dentiste (Dr Chambon) : 04 77 50 62 42
- Ostéopathe (Mme Tourvieille) : 06 30 33 30 38
- Infirmières :
 - Mme Fayasson, Ms. Landon et Ruis : 04 77 50 64 79
 - Mmes Giraud, Cuoq et Barrallon : 04 77 50 69 42
- Pharmacie (Mme Gallon-Briand) : 04 77 50 60 65

- Ambulances (Bonnet-Mialon) : 04 77 50 11 81
- Centre d'accueil de jour Alzheimer : 04 77 25 62 45 de 9 heures à 13 heures
- Pompes Funèbres (Bonnet-Mialon) : 04 77 50 11 81

SOLIDARITE

- Maison de retraite (04 77 50 60 06)
- A.D.M.R. portage de repas et soins à domicile (04 77 50 69 26)
- Assistance sociale : 1 mardi/2 de 10h à 12h (04 77 50 00 49)
- Assistante sociale R.M.I. : mercredi et vendredi sur rendez-vous
- Paroisse : permanence à la cure mardi de 9h à 11h30 (04 77 50 60 74)

EDUCATION, JEUNESSE ET EVEIL

- Ecole maternelle et primaire : 04 77 50 62 24
- Médiathèque (au-dessus de la Mairie) : permanences mardi de 10h à 12h, mercredi de 14h à 16h, vendredi 16h à 19h et samedi de 10h à 12h.
- Relais Petite Enfance : 3^{ème} vendredi du mois de 15 h à 17 h 15 (salle du cercle) + un mardi par mois de 10h30 à 11h45 (salle du cercle) - contact : Communauté de Communes 04 77 50 79 93
- Ludothèque : 4^{ème} mercredi du mois de 14 h à 15 h 30 (salle 2^{ème} étage de la mairie) contact : Communauté de Communes 04 77 01 06 60

Collecte déchets

Le service de récupération des ordures ménagères est géré par la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château.

L'organisation est la suivante :

- 1 passage par semaine dans le bourg et dans les hameaux :

Le mardi : Grange neuve / La Goutte Haute / Chambriac / Bourreau / Fontaneilles / Pontempeyrat / Les Chambons / Les Fonds / Fraise la côte / Jouanzecq / Besset Bas / La Borie / Périgaud / Fromentier / la Garde Montsagnie / Pallebranche / Epinasse / Truchard / Chassagnole

Le vendredi : Le Pin / Les Terrassettes / La Breure / La Breurette / Les Mille Mètres / Fraise Rival / Rival / Boulamoy / L'Air / Le Monteillet / Lissac / Le Monet / Roche / Daniecq / Aurelle / Danizet

- Déchetterie intercommunale de Tortorel (St-Bonnet-le-Château) pour tous types de déchets : ouverture du lundi au vendredi (9h à 12h - 14h à 18 h) et samedi de 9h à 17h

Centre de Tortorel information 04 77 50 74 83

2016

Moi aussi, je trie toute l'année

JUILLET AOUT SEPTEMB OCTOBRE NOVEMB DECEMB JANVIER 17

	JUILLET			AOUT			SEPTEMB			OCTOBRE			NOVEMB			DECEMB			JANVIER 17		
V 1	L 1	J 1	S 1	M 1	J 1	V 1	D 1	M 1	J 1	V 1	D 1	M 1	J 1	V 1	D 1	M 1	J 1	V 1	D 1		
S 2	M 2	V 2	D 2	M 2	V 2	D 2	M 2	V 2	D 2	M 2	V 2	D 2	M 2	V 2	D 2	M 2	V 2	D 2	M 2		
D 3	M 3	S 3	L 3	J 3	S 3	M 3	L 3	V 3	D 3	M 3	L 3	J 3	S 3	M 3	L 3	V 3	D 3	M 3	L 3		
L 4	J 4	D 4	M 4	V 4	D 4	M 4	V 4	D 4	M 4	V 4	D 4	M 4	V 4	D 4	M 4	V 4	D 4	M 4	V 4		
M 5	V 5	L 5	M 5	S 5	L 5	M 5	S 5	L 5	M 5	S 5	L 5	M 5	S 5	L 5	M 5	S 5	L 5	M 5	S 5		
M 6	S 6	M 6	J 6	D 6	M 6	J 6	D 6	M 6	J 6	D 6	M 6	J 6	D 6	M 6	J 6	D 6	M 6	J 6	D 6		
J 7	D 7	M 7	L 7	V 7	D 7	M 7	L 7	V 7	D 7	M 7	L 7	V 7	D 7	M 7	L 7	V 7	D 7	M 7	L 7		
V 8	L 8	J 8	S 8	M 8	L 8	J 8	S 8	M 8	L 8	J 8	S 8	M 8	L 8	J 8	S 8	M 8	L 8	J 8	S 8		
S 9	M 9	V 9	D 9	M 9	V 9	D 9	M 9	V 9	D 9	M 9	V 9	D 9	M 9	V 9	D 9	M 9	V 9	D 9	M 9		
D 10	M 10	S 10	L 10	J 10	S 10	L 10	J 10	S 10	L 10	J 10	S 10	L 10	J 10	S 10	L 10	J 10	S 10	L 10	J 10		
L 11	J 11	D 11	M 11	V 11	D 11	M 11	V 11	D 11	M 11	V 11	D 11	M 11	V 11	D 11	M 11	V 11	D 11	M 11	V 11		
M 12	V 12	L 12	M 12	S 12	L 12	M 12	S 12	L 12	M 12	S 12	L 12	M 12	S 12	L 12	M 12	S 12	L 12	M 12	S 12		
M 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13	J 13	D 13	M 13	J 13	D 13	M 13	J 13	D 13	M 13	J 13	D 13	M 13	J 13	D 13		
J 14	D 14	M 14	V 14	L 14	M 14	V 14	L 14	M 14	V 14	L 14	M 14	V 14	L 14	M 14	V 14	L 14	M 14	V 14	L 14		
V 15	L 15	J 15	S 15	M 15	L 15	J 15	S 15	M 15	L 15	J 15	S 15	M 15	L 15	J 15	S 15	M 15	L 15	J 15	S 15		
S 16	M 16	V 16	D 16	M 16	V 16	D 16	M 16	V 16	D 16	M 16	V 16	D 16	M 16	V 16	D 16	M 16	V 16	D 16	M 16		
D 17	M 17	S 17	L 17	J 17	S 17	L 17	J 17	S 17	L 17	J 17	S 17	L 17	J 17	S 17	L 17	J 17	S 17	L 17	J 17		
L 18	J 18	D 18	M 18	V 18	D 18	M 18	V 18	D 18	M 18	V 18	D 18	M 18	V 18	D 18	M 18	V 18	D 18	M 18	V 18		
M 19	V 19	L 19	M 19	S 19	L 19	M 19	S 19	L 19	M 19	S 19	L 19	M 19	S 19	L 19	M 19	S 19	L 19	M 19	S 19		
M 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20	J 20	D 20	M 20	J 20	D 20	M 20	J 20	D 20	M 20	J 20	D 20	M 20	J 20	D 20		
J 21	D 21	M 21	V 21	L 21	M 21	V 21	L 21	M 21	V 21	L 21	M 21	V 21	L 21	M 21	V 21	L 21	M 21	V 21	L 21		
V 22	L 22	J 22	S 22	M 22	L 22	J 22	S 22	M 22	L 22	J 22	S 22	M 22	L 22	J 22	S 22	M 22	L 22	J 22	S 22		
S 23	M 23	V 23	D 23	M 23	V 23	D 23	M 23	V 23	D 23	M 23	V 23	D 23	M 23	V 23	D 23	M 23	V 23	D 23	M 23		
D 24	M 24	S 24	L 24	J 24	S 24	L 24	J 24	S 24	L 24	J 24	S 24	L 24	J 24	S 24	L 24	J 24	S 24	L 24	J 24		
L 25	J 25	D 25	M 25	V 25	D 25	M 25	V 25	D 25	M 25	V 25	D 25	M 25	V 25	D 25	M 25	V 25	D 25	M 25	V 25		
M 26	V 26	L 26	M 26	S 26	L 26	M 26	S 26	L 26	M 26	S 26	L 26	M 26	S 26	L 26	M 26	S 26	L 26	M 26	S 26		
M 27	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27	J 27	D 27	M 27	J 27	D 27	M 27	J 27	D 27	M 27	J 27	D 27	M 27	J 27	D 27		
J 28	D 28	M 28	V 28	L 28	M 28	V 28	L 28	M 28	V 28	L 28	M 28	V 28	L 28	M 28	V 28	L 28	M 28	V 28	L 28		
V 29	L 29	J 29	S 29	M 29	L 29	J 29	S 29	M 29	L 29	J 29	S 29	M 29	L 29	J 29	S 29	M 29	L 29	J 29	S 29		
S 30	M 30	V 30	D 30	M 30	V 30	D 30	M 30	V 30	D 30	M 30	V 30	D 30	M 30	V 30	D 30	M 30	V 30	D 30	M 30		
D 31	M 31	S 31	L 31	J 31	S 31	L 31	J 31	S 31	L 31	J 31	S 31	L 31	J 31	S 31	L 31	J 31	S 31	L 31	J 31		

 Semaine Jaune recyclage

 Semaine Grise Ordures Ménagères



**Un doute ? Jeter dans une poubelle ordinaire
ou Communauté de Communes 04 77 50 54 36**



Emballages et papiers à recycler

Emballages métalliques 

Cartons et briques 

Papiers 

Uniquement bouteilles et flacons en plastique 

NON RECYCLÉS
à jeter dans votre poubelle ordinaire



NON RECYCLÉS
à jeter dans votre poubelle ordinaire



Bouteilles 

Pots et bocaux 

Emballages en verre à recycler